

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 19 mars 2024

Lors de sa réunion du 19 mars 2024, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande d'autorisation environnementale pour la régularisation et l'extension de la zone d'activités Alphaparc sur la commune de Bressuire ;

Avis du CoDERST : favorable

- Projet d'arrêté interdépartemental du programme d'actions de la ZPAAC de Fleury ;

Avis du CoDERST : favorable

À la suite de ces avis, la décision finale sera prise par la préfète des Deux-Sèvres pour le premier dossier et la préfète des Deux-Sèvres et le préfet de la Vienne pour le second dossier.